

**DIAGNOSTIC
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Vente immobilière**

Nom du contrôleur :

Date de la visite : Le 04/03/2021

TERRAIN

Commune : BUBRY
Adresse : Lann Prado Réf. cadastrales : YD 116

PROPRIETAIRE

Nom : Prénom :
Tél : Maître LE COSSEC Pascal 06.88.18.94.89
Adresse e-mail : pascalcossec@actouest.com
Adresse (si différente de celle du terrain) :

USAGER (si différent du propriétaire)

Nom : Prénom :
Tél :

LOGEMENT

Année de construction ou de rénovation du logement : 2011
Date de réalisation de la filière d'assainissement : Non-renseignée

Occupation : Habitation inoccupée depuis plusieurs années

☐ principale

☐ secondaire / gîte

Durée d'occupation (nombre de mois par an) :

Nombre de pièces principales : 4 dont 3 chambre(s)

Mode d'alimentation en eau potable :

☒ Distribution publique

☒ Puits privé ?

Distance entre la prise d'eau et l'assainissement :

Volume d'eau consommée par an : m³

☐ Puits, forage, fontaine (hors consommation humaine)

Distance entre la prise d'eau et l'assainissement :

PRETRAITEMENTS

Type	Volume	Eaux collectées	Accessibilité	
☐ Séparateur à graisse			☐ oui	☐ non
☒ Fosse septique	1500 litres ?	WC	☒ oui	☐ non
☐ Fosse septique toutes eaux			☐ oui	☐ non
☐ Fosse étanche			☐ oui	☐ non
☐ Préfiltre/Décolloïdeur			☐ oui	☐ non
Intégré à la fosse	☐ oui ☐ non			
Type :				
☐ Autres :				
Eaux ne subissant aucun prétraitement : <u>Toutes les eaux ménagères</u>				

Fosse

- Ventilation de fosse? ☒ oui ☐ non
- Caractéristiques
- Ventilation en diamètre 40mm.
- Signes d'altération ? ☒ oui ☐ non
- Couvercle fissuré.
- Bon écoulement ? ☐ oui ☒ non
- Le niveau d'eau dans la fosse est élevé.**
- Accumulation normale des boues dans la fosse ? ☐ oui ☒ non
- Volume des boues : ☐ <1/4 ☐ 1/4 ☐ 1/2 ☒ >1/2
- Date de la dernière vidange réalisée : Non-renseignée
- Par qui ? ☐ vidangeur professionnel ☐ agriculteur ☐ autre
- Nom :
- Document justificatif fourni ? ☐ oui ☐ non
- Volume vidangé ?
- Lieu d'élimination :

Bac dégraisseur

- Signes d'altération ? ☐ oui ☐ non
- Bon écoulement ? ☐ oui ☐ non

Préfiltre

- Signes d'altération ? ☐ oui ☐ non
- Bon écoulement ? ☐ oui ☐ non

• Remarques :

.....

.....

POSTE DE RELEVAGE

- La filière comporte-t-elle un poste de relevage des eaux ? ☐ oui ☒ non
- Type d'effluents :
- Etat d'entretien :
- Fonctionnement :

FILIERE DE TRAITEMENT

Type	Dimension	Eaux concernées	Accessibilité	
Dispositifs non drainés				
☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur			☐ oui	☐ non
☐ Epandage en pattes d'araignées ou pattes d'oies			☐ oui	☐ non
☐ Lit d'épandage			☐ oui	☐ non
☐ Filtre à sable non drainé			☐ oui	☐ non
☐ Tertre d'infiltration			☐ oui	☐ non
Dispositifs drainés				
☐ Lit drainé à flux horizontal			☐ oui	☐ non
☐ Filtre à sable drainé			☐ oui	☐ non
☐ Plateau absorbant			☐ oui	☐ non
☐ Filtre bactérien percolateur			☐ oui	☐ non
☐ Filtre bactérien horizontal à cheminement lent			☐ oui	☐ non
☐ Filtre compact:			☐ oui	☐ non
Type :			☐ oui	☐ non
☐ Autre :			☐ oui	☐ non
Eaux ne subissant aucun traitement :				
L'ensemble des eaux usées				

- Les ouvrages présentent-ils des signes d'altération ? ☐ oui ☐ non
- Bon écoulement jusqu'au dispositif de traitement ? ☐ oui ☐ non
- Bonne répartition des effluents ? ☐ oui ☐ non
- Bon entretien des ouvrages ? ☐ oui ☐ non
- Fonctionnement des ouvrages ?

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ?

- Existe-t-il un rejet? ☒ oui ☐ non

Type d'effluent rejeté? Eaux ménagères brutes + eaux vannes uniquement prétraitées

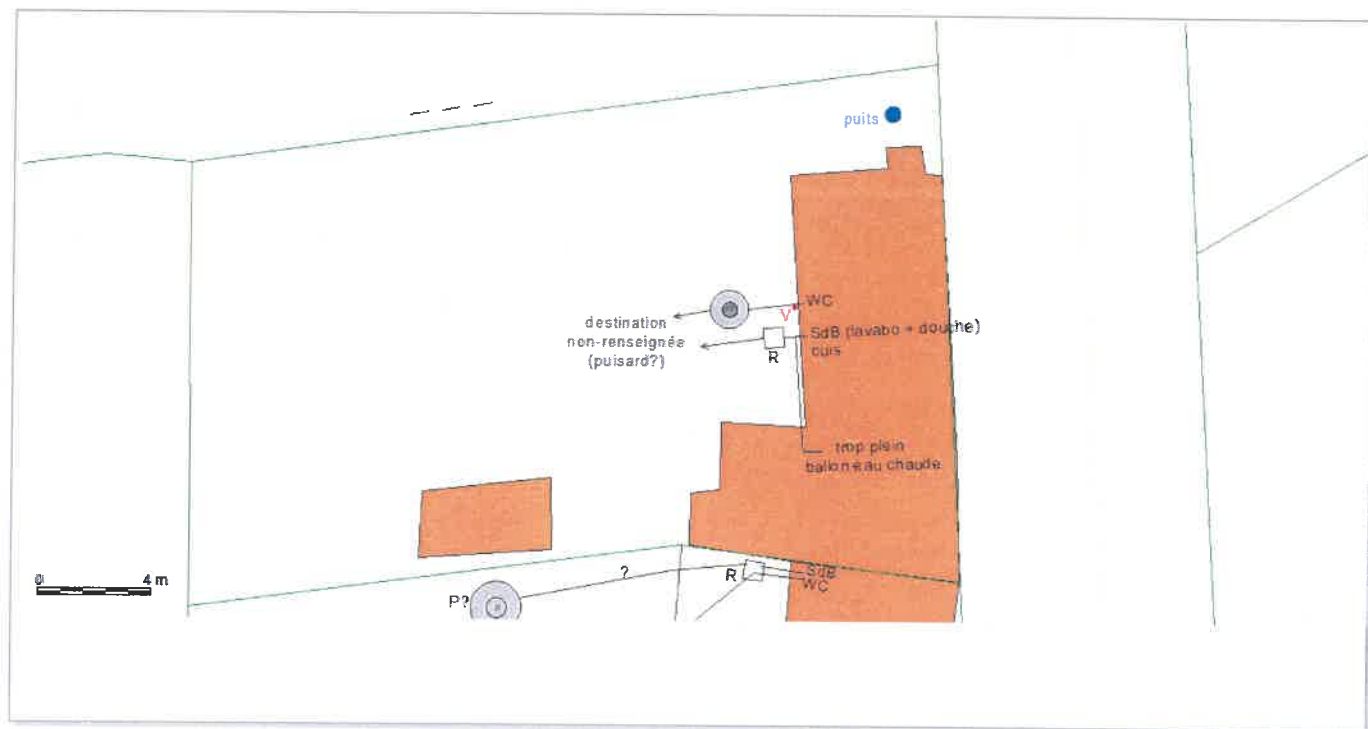
Exutoire : Probablement dans un puisard

- Remarques :

Destination des eaux pluviales :

Sur le terrain.

SCHEMA DESCRIPTIF SOMMAIRE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT



AVOVENTES.fr

Abréviations

WC	Eaux WC	Epr	Epurateur
Cuis	Eaux cuisine	Pabs	Plateau absorbant
SdB	Eaux salle de bains	P	Puisard
LL	Vidange lave linge		
EU	Eaux usées	Ep	Epandage
EP	Eaux pluviales	FSVND	Filtre à sable vertical non drainé
		FSVD	Filtre à sable vertical drainé
BD	Bac dégraisseur	L Ep	Lit d'épandage
FS	Fosse septique	T	Terre
FTE	Fosse toutes eaux	FC	Filtre compact
Pr/Déc	Préfiltre / décolloïdeur		
FE	Fosse étanche	R	regard
ppe	Pompe de relevage	RR	regard de répartition
V	Ventilation	RB	regard de bouclage
		RC	regard de collecte

CONCLUSIONS DU CONTROLE

Conformité de l'installation

☐ oui ☒ non

Absence de prétraitement pour les eaux ménagères.

Absence de dispositif de traitement pour l'ensemble des eaux usées.

Risques pour la santé publique et/ou pour l'environnement

☒ oui ☐ non ☐ non-vu

Des eaux usées brutes sont dirigées dans le terrain.

Fonctionnement et dimensionnement de la filière

Mauvais fonctionnement de la fosse, le niveau d'eau est élevé et la hauteur des boues importante.

Etat / sécurité des ouvrages

Les ouvrages sont en mauvais état (fissure du couvercle de la fosse).

Travaux modificatifs à réaliser

Installation à réhabiliter en totalité.

Une étude de sol a été réalisée par un bureau d'études en 2011 et validée par la Communauté de Communes de Plouay le 19/09/2011.

La filière prévue est dimensionnée pour une habitation de 5 pièces principales maximum.

Les travaux indiqués dans l'étude sont donc à réaliser dans un délai d'1 an après la signature authentique de l'acte de vente.

Une modification d'étude devra être demandée en amont des travaux, si la capacité d'accueil de l'habitation est plus importante.

Rappel : Article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

La durée de validité de 3 ans de ce rapport de visite, fixée à l'article L.1331-11-1 du code de la santé Publique, s'applique à compter de la date de réalisation du contrôle.

En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente.

 Dès signature de l'acte de vente, le nouveau propriétaire se fait connaître auprès de la Direction Eau et Assainissement de Lorient Agglomération (envoi d'une copie de l'extrait d'acte de vente par exemple). En l'absence de déclaration, des frais administratifs sont exigibles."

Toute modification ultérieure au contrôle ayant un impact sur le dispositif d'assainissement non collectif (aménagement de terrain, plantations, enrobée, etc., ...) rend caduque ce contrôle.

Date : Le 08/03/2021